

**Commercialisation des fourrures.**—Le gros de la production canadienne de fourrures se vend aux enchères par l'intermédiaire de huit maisons situées à Montréal, North Bay, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver. La plupart des visons d'élevage sont expédiés de la ferme à la maison de vente aux enchères, qui les écoule pour le compte du producteur. A titre de commission, la maison retient un certain pourcentage du prix de vente. Une faible proportion des fourrures sauvages va directement des mains du trappeur aux maisons de vente à l'enchère, mais presque toutes les fourrures sauvages passent d'abord des trappeurs au commerçant local qui peut expédier lui-même ses stocks à l'un des magasins ou les vendre à un acheteur itinérant qui les ajoute à ses stocks avant de les expédier.

La campagne de vente débute en décembre par de fortes offres de vison d'élevage suivies, au cours du même mois, des premières quantités de fourrures sauvages capturées durant la nouvelle saison. Le piégeage dans les régions septentrionales commence en même temps que la levée des peaux de visons d'élevage, mais vu qu'il faut plus de temps pour expédier les fourrures des endroits isolés, des quantités appréciables de fourrures sauvages ne sont pas disponibles avant janvier. Durant ces mois et les mois suivants, les offres de visons d'élevage continuent, accompagnées des offres de peaux de visons sauvages canadiens de renommée mondiale, de peaux de castors et de plusieurs variétés de fourrures.

Aux enchères, les fourrures sont cédées aux plus offrants qui agissent soit pour leur propre compte, soit pour le compte d'entreprises ou commerçants d'autres pays du monde. En règle générale, les fourrures canadiennes se vendent à l'état brut ou non apprêtées, ce qui en facilite l'entrée dans les nombreux pays où des droits frappent les importations de peaux apprêtées. Pour que les enchères aient du succès, il importe que le pouvoir d'achat y soit le plus élevé possible, ce qui se réalise lorsque les acheteurs se font nombreux. L'élevage du vison se pratique maintenant dans plusieurs pays, et les peaux parviennent aux différents marchés en même temps. La concurrence est donc très vive, et les associations d'éleveurs de vison s'efforcent de trouver le moyen d'attirer un nombre croissant d'acheteurs à leurs enchères. A cet égard, les maisons canadiennes de vente de fourrures aux enchères se consultent pour fixer les dates de leurs ventes de manière à permettre aux acheteurs étrangers d'assister à au moins deux ventes lors de leur séjour au Canada. La *Canada Mink Breeders' Association* encourage aussi ses membres à adopter des méthodes uniformes de prélèvement des peaux en vue de produire des quantités considérables de peaux d'apparence semblable, au lieu des lots mélangés qui résultaient de l'emploi de méthodes de prélèvement diverses. Au moment des enchères, l'offre de peaux uniformément groupées permet aux acheteurs de procéder à une inspection rapide; dans le cas contraire, certains acheteurs risquent de manquer complètement une enchère, faute d'avoir eu le temps d'examiner toutes les offres faites au plus fort de la saison.

## Section 2.—Les ressources provinciales et territoriales en fourrures et leur gestion

La plupart des ressources des provinces du Canada en fait de fourrures sont administrées par les provinces elles-mêmes. Il faut faire exception des ressources situées dans les parcs nationaux, les réserves indiennes, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dont l'administration relève du gouvernement fédéral. Le Service canadien de la faune, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est responsable, au nom du gouvernement fédéral, de tout ce qui a trait aux ressources fauniques, à l'exception de celles qui sont étroitement reliées aux affaires indiennes, lesquelles relèvent de la Direction des Affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le Service collabore avec les gouvernements provinciaux et autres organismes intéressés, et sert les intérêts du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux problèmes connexes de caractère national ou international (voir pp. 39-41). Les méthodes de gestion des ressources provinciales en fourrures sont exposées dans les paragraphes suivants.